|  |  |
| --- | --- |
| **Conférence de plénipotentiaires (PP-18)Dubaï, 29 octobre – 16 novembre 2018** | **logo_F_** |
|  |  |
|  |  |
| SÉANCE PLÉNIÈRE | **Addendum 6 auDocument 55-F** |
|  | **2 novembre 2018** |
|  | **Original: anglais** |
|  |
| Administrations des pays membres de l'Union africaine des télécommunications |
| Propositions pour les travaux de la conférence |
|  |
|  |

MOD AFCP/55A6/1

RÉSOLUTION 11 (Rév. DUBAÏ, 2018)

Manifestations ITU World (anciennement manifestations "ITU Telecom")

La Conférence de plénipotentiaires de l'Union internationale des télécommunications (Dubaï, 2018),

considérant

*a)* que l'Union a notamment pour objet, aux termes de l'article 1 de la Constitution de l'UIT, de s'efforcer d'étendre les avantages des nouvelles technologies de télécommunication à tous les habitants de la planète et d'harmoniser les efforts des Etats Membres et des Membres des Secteurs vers ces fins;

*b)* que l'environnement des télécommunications connaît actuellement de profondes mutations, sous l'effet conjugué des progrès techniques, de la mondialisation des marchés et de la demande croissante des utilisateurs, qui veulent des services transfrontières intégrés et adaptés à leurs besoins;

*c)* que la nécessité d'un cadre global d'échange d'informations sur les stratégies et les politiques de télécommunication est manifeste depuis de nombreuses années;

*d)* que les manifestations sur les télécommunications/technologies de l'information et de la communication (TIC) présentent une importance considérable pour tenir les membres de l'Union et la communauté des télécommunications/TIC au sens large informés des derniers progrès accomplis dans tous les domaines des télécommunications/TIC et des possibilités de mettre ces réalisations au service de tous les Etats Membres et Membres des Secteurs, notamment des pays en développement[[1]](#footnote-1)1;

*e)* que les manifestations ITU World ont pour objet de tenir les Etats Membres et les Membres des Secteurs informés des techniques de pointe concernant tous les aspects des télécommunications/TIC et les domaines connexes, qu'elles sont par ailleurs une vitrine mondiale de ces techniques et qu'elles constituent une tribune pour les échanges de vues entre les Etats Membres et le secteur privé;

*f)* que la participation de l'UIT aux expositions nationales, régionales ou mondiales sur les télécommunications/TIC et les domaines connexes contribuera à valoriser et renforcer l'image de l'UIT et permettra, sans dépenses financières importantes, d'élargir la présentation de ses réalisations aux utilisateurs finals, tout en attirant de nouveaux Membres de Secteur et de nouveaux Associés qui participeront à ses activités;

*g)* que la manifestation ITU World 2018 qui s'est tenue à Durban, et les autres manifestations ITU World organisées récemment, se sont révélées efficaces pour renforcer le rôle des petites et moyennes entreprises (PME) dans le développement et le perfectionnement de solutions, d'applications et de technologies d'envergure mondiale. L'UIT doit tirer parti du succès de Durban pour continuer à renforcer la participation des PME et faire en sorte qu'une grande attention continue de leur être accordée dans le cadre de toutes les manifestations futures, dans toute la mesure possible,

soulignant

*a)* qu'il est nécessaire pour l'Union, en tant qu'organisation internationale jouant un rôle de premier plan dans le domaine des télécommunications/TIC, de continuer à organiser une manifestation annuelle pour faciliter l'échange d'informations entre des participants de haut niveau sur les politiques de télécommunication;

*b)* que les petites entreprises du secteur des TIC sont particulièrement bien placées pour créer le nombre d'emplois souhaité et les possibilités d'emploi les plus susceptibles de faire reculer le nombre élevé de personnes sans emploi en général, et de jeunes et de femmes sans emploi en particulier, dans le monde entier,

notant

*a)* qu'après la consultation des Etats Membres en 2014, et la prise en considération du rôle capital que jouent les PME pour accélérer l'innovation et la croissance dans le domaine des TIC, les manifestations ITU World ont évolué vers la création d'une plate-forme internationale destinée à favoriser le développement des PME du secteur des TIC et à mettre en avant les solutions proposées par ces dernières;

*b)* que les manifestations ITU World continuent d'être confrontées à des problèmes, tels que la hausse du coût des emplacements et la tendance à réduire leur taille, la spécialisation de leur domaine d'activité et la nécessité d'apporter un "plus" au secteur;

*c)* que les manifestations ITU World doivent apporter une valeur ajoutée aux participants et leur offrir des possibilités de retour raisonnable sur investissement;

*d)* que la souplesse opérationnelle accordée à la direction d'ITU World pour relever tous les défis auxquels elle est confrontée dans son domaine d'activité et pour être compétitive dans l'environnement commercial s'est révélée utile;

*e)* qu'ITU World poursuit sa période de transition pour s'adapter à la nouvelle donne du marché;

*f)* que l'UIT a participé en tant qu'exposant à des expositions organisées par d'autres,

notant en outre

*a)* que les participants, en particulier les professionnels du secteur privé, veulent une planification raisonnable des dates et du lieu des manifestations ITU World et des possibilités de retour raisonnable sur investissement;

*b)* que le développement des manifestations ITU World comme plate‑forme essentielle de rencontres stratégiques, de présentation d'applications et de services TIC innovants et de discussion entre les décideurs, les régulateurs, les dirigeants du secteur et les PME, suscite un intérêt accru;

*c)* qu'il est demandé de pratiquer des prix plus compétitifs pour les surfaces brutes d'exposition et les droits et modes de participation, pour rendre ces manifestations plus accessibles et financièrement abordables, en particulier pour les PME et les jeunes entreprises du secteur des technologies;

*d)* que l'image de marque d'ITU World devrait être renforcée par des moyens de communication appropriés, afin que ITU World reste l'une des manifestations de référence dans le domaine des télécommunications/TIC, et que le nouveau nom de la manifestation rendra mieux compte de la nature de cette dernière dans le cadre des activités de promotion;

*e)* qu'il est nécessaire de garantir la viabilité financière des manifestations ITU World;

*f)* qu'il existe un soutien général en faveur du maintien des manifestations ITU World en tant que plate-forme de l'UIT permettant d'examiner les questions stratégiques découlant de l'évolution du marché, et une demande croissante en faveur de la consolidation de cette plate-forme en tant que lieu principal pour d'autres activités de l'UIT,

décide

1 que l'Union devra, en collaboration avec ses Etats Membres et ses Membres de Secteur, organiser des manifestations ITU World liées à des questions d'importance majeure dans l'environnement actuel des télécommunications/TIC et portant, notamment, sur les tendances du marché, sur l'évolution des technologies et sur des questions de réglementation;

2 que le Secrétaire général est pleinement responsable des activités d'ITU World (y compris de leur planification, de leur organisation et de leur financement);

3 que les manifestations ITU World devront être organisées de façon prévisible et régulière, de préférence à la même période chaque année, compte dûment tenu de la nécessité de répondre aux attentes de toutes les parties prenantes participant à ces manifestations et en veillant à ce qu'elles ne coïncident pas avec de grandes conférences ou assemblées de l'UIT;

4 que chaque manifestation ITU World devra être financièrement viable et ne pas avoir d'incidence négative sur le budget de l'UIT sur la base du système d'imputation des coûts existant, comme l'a établi le Conseil;

5 que l'Union, dans sa procédure de sélection du lieu des manifestions ITU World, doit:

5.1 assurer une procédure d'appel d'offres ouverte et transparente, fondée sur le modèle d'accord de pays hôte approuvé par le Conseil, en concertation avec les Etats Membres;

5.2 effectuer des études préliminaires de marché et de faisabilité comprenant des consultations avec les participants intéressés de toutes les régions;

5.3 veiller à l'accessibilité, y compris économique, pour les participants;

5.4 veiller à ce que les manifestations ITU World dégagent un excédent de recettes;

5.5 choisir le lieu des manifestations ITU World sur la base du principe de la rotation entre les régions, et entre les Etats Membres au sein des régions dans la mesure possible; néanmoins, il faudra peut-être prendre dûment en considération les propositions des Etats Membres qui souhaitent accueillir la manifestation pendant plusieurs années consécutives, si le Secrétaire général estime que ces propositions sont dans l'intérêt de l'UIT et de ses membres;6que la vérification des comptes des activités d'ITU World doit être assurée par le vérificateur extérieur des comptes de l'Union;

7 qu'une fois que toutes les dépenses ont été recouvrées, une partie importante de tout excédent de recettes produit par les activités d'ITU World devra être transférée sur le Fonds pour le développement des TIC relevant du Bureau de développement des télécommunications de l'UIT et consacrée à des projets concrets de développement des télécommunications, principalement dans les pays les moins avancés, les petits Etats insulaires en développement, les pays en développement sans littoral et les pays dont l'économie est en transition;

8 que l'Union devrait, en collaboration avec les Etats Membres et les Membres de Secteur, accroître délibérément la participation des PME aux manifestations ITU World en identifiant les questions qui sont importantes pour elles dans les programmes des manifestations et en leur permettant de s'exprimer sur les questions réglementaires et bureaucratiques qui les concernent,

charge le Secrétaire général

1 d'assurer la bonne gestion de toutes les manifestations et ressources ITU World, conformément aux dispositions réglementaires en vigueur à l'Union;

2 d'examiner les mesures propres à permettre aux Etats Membres qui en ont la capacité et la volonté, en particulier aux pays en développement, d'accueillir et d'organiser des manifestations ITU World;

3 d'élaborer un modèle commercial révisé pour la gestion des activités liées aux manifestations ITU World;

4 d'assurer la transparence des manifestations ITU World et de rendre compte au Conseil, dans un rapport annuel distinct, de ces manifestations, et notamment:

− de toutes les activités commerciales d'ITU World;

− des raisons qui ont motivé le choix du lieu des futures manifestations ITU World;

− des incidences financières et des risques liés aux manifestations futures ITU World, de préférence deux ans à l'avance;

− des mesures prises en ce qui concerne l'utilisation de tout excédent de recettes;

5 de proposer au Conseil un mécanisme pour la mise en œuvre du point 3 du *décide*;

6 d'organiser chaque année une manifestation ITU World, en veillant à ce qu'il n'y ait pas de chevauchement avec d'autres grandes conférences ou assemblées de l'UIT: le lieu de la manifestation sera déterminé sur une base concurrentielle et la négociation des contrats sera fondée sur le modèle d'accord de pays hôte approuvé par le Conseil;

7 de faire en sorte que, si une manifestation ITU World a lieu la même année qu'une Conférence de plénipotentiaires, la manifestation ITU World se tienne de préférence avant la Conférence de plénipotentiaires;

8 de veiller à ce qu'il soit procédé à un contrôle interne et à ce que l'audit interne et la vérification extérieure des comptes relatifs aux différentes manifestations ITU World soient effectués régulièrement;

9 de présenter chaque année au Conseil un rapport sur la mise en œuvre de la présente résolution et de présenter à la prochaine Conférence de plénipotentiaires un rapport sur l'évolution future des manifestations ITU World;

10 de faire en sorte qu'à partir de la manifestation organisée par l'UIT à Durban en 2018, la participation des PME soit encouragée, par exemple en veillant à ce qu'au-delà du programme qui les concerne, les PME soient mises en avant et participent aux forums et aux débats, ou y soient représentées, et interviennent en tant qu'orateurs,

charge le Secrétaire général, en coopération avec les Directeurs des Bureaux

1 de tenir dûment compte, dans la planification des manifestations ITU World, des synergies possibles avec les autres grandes conférences et réunions de l'UIT, et vice versa, lorsque cela est justifié;

2 d'encourager la participation de l'UIT aux manifestations nationales, régionales et mondiales portant sur les télécommunications/TIC, dans les limites des ressources financières disponibles,

charge le Conseil

1 d'examiner le rapport annuel sur les manifestations ITU World, telles qu'elles sont décrites au point 6 du *charge le Secrétaire général* ci-dessus,et le mécanisme visé au point 7 du *charge le Secrétaire général* ci‑dessus, et de donner des directives sur l'évolution future de ces activités;

2 d'examiner et d'approuver la redistribution d'une partie des excédents de recettes des manifestations ITU World;

3 d'examiner, selon qu'il conviendra, la fréquence et le lieu des manifestations ITU World sur la base des résultats financiers de ces manifestations;

4 de présenter un rapport sur l'avenir des manifestations ITU World à la prochaine Conférence de plénipotentiaires.

\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

1. 1 Par pays en développement, on entend les pays les moins avancés, les petits Etats insulaires en développement, les pays en développement sans littoral et les pays dont l'économie est en transition. [↑](#footnote-ref-1)